



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 11/12/2024  
Reçu en préfecture le 11/12/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20241209-D\_2024\_10\_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2024\_10\_8**

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Présents : 27

Votants : 30

**Objet : DECHETS rapport  
d'activités 2023**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Nouvelle Mairie de Berrias et Casteljau, Place de la Mairie (nouvelle mairie) A côté de la Place Andrée Rouveyrol, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Pouvoirs** :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance** : Madame Delphine FEUILLADE

M. Jean-François BORIE, Vice-président en charge de la thématique « Vers un territoire zéro déchets » rappelle que : La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes possède la compétence collecte des déchets ménagers.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité des services ont été instaurés en 1995 pour assurer une meilleure transparence sur le fonctionnement du service vis-à-vis de l'assemblée délibérante de la collectivité mais également des usagers.

Conformément à l'article l'article L5211-39-du CGCT, ce rapport est transmis par le Président de la Communauté de communes pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Ce rapport sera mis à la disposition du public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le rapport annuel du service de gestion des déchets tel que mentionné ci-dessus, AUTORISE le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241209-D\_2024\_10\_8-DE



Emis le 09/12/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le